



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B564

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la maintenance des modules applicatifs Astre Finances et des modules applicatifs Astre Ressources Humaines - Acquisition de modules supplémentaires et prestations associées (n° 2015M058 et n° 2015M059)

Le 26 novembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 20 novembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge, donne pouvoir à MANCEL Joël – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence, donne pouvoir à PELLENC Roger – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_02

BUREAU DU 26 NOVEMBRE 2015

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs à la maintenance des modules applicatifs Astre Finances et des modules applicatifs Astre Ressources Humaines - Acquisition de modules supplémentaires et prestations associées (n°2015M058 et n°2015M059)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Les marchés présentés portent sur le renouvellement des prestations de maintenance et de support technique du système d'informations Financier et RH ASTRE GFI, ainsi que sur des prestations spécifiques de maintenance adaptative et évolutive, de formation, d'assistance personnalisée sur site et de développement ou de paramétrage de postes clients liés à ASTRE GFI.

Ces prestations ne peuvent être assurées que par GFI compte tenu du droit d'exclusivité de cet éditeur sur les progiciels concernés.

Exposé des motifs :

Objet du marché :

Les prestations ont pour objet :

- la maintenance des modules et interfaces utilisés par les services de la CPA en matière de gestion financière et de gestion des ressources humaines
- l'acquisition de modules supplémentaires et de prestations d'accompagnement associées.

Économie du marché :

La consultation a été allotie :

- Lot n°1: « Concession de droit d'usage des licences, maintenance des modules et interfaces ainsi que des prestations associées pour l'outil informatique de gestion financière et comptable : « Astre GF, GS, GI et décisionnel ».
- Lot n°2 : Concession de droit d'usage des licences, maintenance des modules et interfaces ainsi que des prestations associées pour l'outil informatique de gestion des Ressources Humaines : « Astre Ressources Humaines et décisionnel ».

Elle ne comportait pas de tranches.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Les deux marchés sont passés pour une durée d'1 an et prennent effet à compter de leur date de notification. Ils sont renouvelables trois (3) fois, par tacite reconduction, pour une période identique.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, les marchés sont à bons de commande et à prix unitaires, révisables, sans seuil maximum ni minimum.

Estimation du marché :

- Lot n°1 : 613 702,72 € TTC sur 4 ans
- Lot n°2 : 591 316,60 € TTC sur 4 ans

Mise en concurrence :

Compte tenu des droits d'exclusivité détenus par la société GFI sur la commercialisation des progiciels Astre GF et Astre RH, et sur les prestations de maintenance associées, les marchés ont été passés selon la procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence prévue à l'article 35-II-8° du Code des marchés publics.

Une lettre de consultation a été adressée le 21 septembre 2015.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 20 novembre 2015, a décidé d'attribuer : les marchés n° 2015M058 et n°2015M059 à la société GFI. Le montant définitif de chacun des marchés sera le résultat des prix unitaires fixés aux Bordereaux des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

- le marché n° 2015M058 à la société GFI PROGICIELS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 158 998,80 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;

- le marché n°2015M059 à la société GFI PROGICIELS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 152 592 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 35-II, 66 et 77 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres en date du 20 novembre 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer
 - le marché n° 2015M058 à la société GFI PROGICIELS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 158 998,80 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum ;

- - le marché n°2015M059 à la société GFI PROGICIELS pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de 152 592 € TTC, sachant que le montant définitif du marché sera le résultat des prix unitaires du BPU appliqués aux quantités réellement exécutées dans la limite du seuil maximum.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent aux sections fonctionnement et investissement des budgets suivants de la CPA qui disposent des crédits suffisants :
 - En section investissement sous le numéro d'opération 901 pour l'acquisition de licences, modules et interfaces ;
 - En section fonctionnement, Chapitre 011, Nature 6156 pour la maintenance et Nature 6184 et 611 pour les prestations associées

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs à la maintenance des modules applicatifs Astre Finances et des modules applicatifs Astre Ressources Humaines - Acquisition de modules supplémentaires et prestations associées (n° 2015M058 et n° 2015M059)

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI

